



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 50010
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03 82 56 82 88
Fax. : 03 82 34 22 21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 5541

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU le dossier AT 057 666 20 E 0001 relatif à l'aménagement d'un magasin de vente d'accessoires et d'alimentation pour animaux, à l enseigne MAXI ZOO, sis Parc d'Activités de l'autoroute, 57180 TERVILLE, faisant partie d'un groupement d'établissements,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 21 février 2020,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, dans sa séance du 12 mars 2020,

VU l'avis favorable émis par les commissions d'arrondissement pour la sécurité incendie et pour l'accessibilité, lors de la visite avant ouverture effectuée le 22 juillet 2020,

ARRETE

Article 1 : Autorise l'ouverture au public du magasin « MAXI ZOO », sis Parc d'Activités de l'autoroute, 57180 TERVILLE, à compter 29 juillet 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.

Fait à Terville, le 22 juillet 2020

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Jean-Paul Boulay

Publié ou notifié le : 22 juil 2020